



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠

04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

ARRETE N°2026_73

Autorisant l'organisation d'un Cinéma en Plein Air Le samedi 18 juillet 2026

Le Maire de Bagard

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2211-1 ; L. 2212-1, L. 2212-2, L.2212-5 ; L.2213-1, L. 2213-2, L. 2214-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles L.130-5, L. 411-1, R. 130-3, R. 411-8, R. 412-51, R. 417-6 ; L.325-1 à L. 325-3 ;

Vu le code de la voirie routière notamment son article L.113-1 ;

Vu le code pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;

Vu le plan Vigipirate n°10200/SGDSN/PSE/PPS/CD du 1^{er} décembre 2016 dont le niveau a été relevé à « Urgence attentat » à compter du 24 mars 2024 ;

Considérant l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le 18 juillet 2026 à l'initiative de la commission culture et patrimoine de la Mairie de Bagard ;

ARRETE

Article 1 : Un cinéma en plein-air sera organisé le samedi 18 juillet 2026 sur le petit stade de Bagard, situé Chemin des Bambins.

Article 2 : RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Afin de sécuriser les lieux, la **voie communale « chemin des Bambins » sera coupée à la circulation sur toute sa longueur le samedi 18 juillet 2026 de 17h00 à 00h00.**

Article 3 : Des barrières et un panneau « Route Barrée » seront installés au carrefour du chemin des Bambins avec le chemin du Carriol.

Article 4

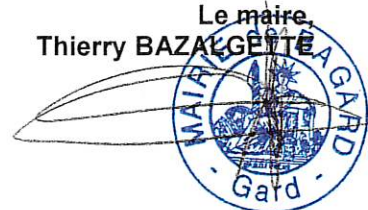
Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa mise en ligne sur le site de la collectivité, en conformité avec les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales. Il appartient également au demandeur de l'afficher sur place.

Articles 5

La Secrétaire générale de Mairie et le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent acte.

Bagard, le 29 juin 2026

Le maire,
Thierry BAZALGETTE



Ampliation faite à :

- Préfecture du Gard
- Police rurale intercommunale Alès Agglomération
- Brigade de Gendarmerie d'Anduze
- Centre de secours d'Alès

